PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Tenant lieu de Programme Local de l'Habitat

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MORTAGNE

MORTAGNE-SUR-SEVRE

RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Pièce du PLUiH

3.2.6

Cittânova

ZONES URBAINES
- UA : Centres anciens
- UAa : Centres anciens des communes principales
- UB : Extensions urbaines accueillant ou étant destinées à accueillir des formes d'habitat collectif
- UC : Extensions urbaines pavillonnaires, dont la plupart ont été réalisées sous forme d'opérations d'ensemble
- UE(x) : Zones d'activités économiques et établissements économiques
- UEz : ZAC Soleil Levant (Mortagne-sur-Sèvre)
- UF : Espaces occupés par des friches industrielles
- UP : Grands sites d'équipements publics et/ou d'intérêt collectif
- UT : Sites accueillant des activités liées au tourisme

ZONES A URBANISER
- AUH : Zones à urbaniser, destinées prioritairement à l'habitat
- AUT : Zones à urbaniser, destinées à accueillir de nouvelles activités liées au tourisme
- 2AU : Tranches ultérieures de l'opération de renouvellement urbain du Chaintreau (Mortagne-sur-Sèvre)

ZONES AGRICOLES
- A : Espaces agricoles ayant un potentiel agronomique, biologique ou écologique
- AP : Terres agricoles sensibles
- AP1 : Espaces agricoles sensibles autour des espaces urbanisés
- AE : Sites d'EPC France (explosifs) à Mortagne-sur-Sèvre (STECAL)

ZONES NATURELLES
- N : Espaces naturels
- NJ : Parcs et jardins à préserver pour leur qualité et leur intérêt dans et en frange du tissu urbain
- NA : Activité commerciale isolée (STECAL)
- NC : Site de la carrière à Mortagne-sur-Sèvre (STECAL)
- NE : Terrains destinés à la production d'énergies renouvelables (STECAL)
- NF : Infrastructures liées au festival de Poupet à Saint-Malo-du-Bois (STECAL)
- NP : Grands ensembles bâtis patrimoniaux (STECAL)
- NP1 : Ensembles bâtis patrimoniaux touristiques majeurs (STECAL)
- NT : Espaces dédiés à des activités touristiques (STECAL)
- NT1 : Centres équestres (STECAL)
- NT2 : Parcours acrobatique en hauteur (STECAL)
- NEA : Entreprises de travaux agricoles (STECAL)

N°	Emplacement réservé
ER MSS_01	Emplacement réservé MSS_01 pour la réalisation d'une liaison douce

PRESCRIPTIONS GRAPHIQUES PARTICULIERES

Prescriptions ponctuelles
- Arbre à conserver
- Petit patrimoine

Prescriptions linéaires
- Chemin de randonnée à préserver ou créer
- Cours d eau
- Haies et alignements d arbres à conserver
- Linéaire commercial protégé
- Recul des constructions vis-à-vis des routes à grande circulation
- Tracé de principe de voirie
- Séquence bâtie à préserver

Prescriptions surfaciques
- Bâtiment pouvant faire objet d un changement de destination
- Boisement à préserver
- Espace boisé classé à conserver
- Secteur avec disposition de reconstruction site pollué
- Secteur comportant des orientations d aménagement et de programmation
- Zone humide
- Emplacement réservé
- Zone non aedificandi

INFORMATION SANS CARACTERE PRESCRIPTIF
- Voisinage d'infrastructure terrestre
- Secteur d'information sur les sols
- Ouvrage ou édifice d'intérêt patrimonial
- Plan d'eau
- Zone rouge du PPRi
- Zone bleue du PPRi
- Surface viabilisée ou en cours de viabilisation

0 400 800 1 200 1 600 m